

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Un geste simple et le tri est joué!



Avec le soutien de :

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Grand Est

Pourquoi trier nos biodéchets ?

Les déchets alimentaires et de jardin, appelés aussi biodéchets, représentent **1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères**. Au Select'om, cela représente **70 kg de déchets non triés**, par an, par habitant, qui sont ensuite **incinérés**.

Or, notre **production de biodéchets** peut être **LIMITÉE** :

- En cuisine, en luttant contre le **gaspillage alimentaire**.
- Au jardin, grâce au **mulching**, au **paillage** et aux **pratiques raisonnées**.

Le **reste des biodéchets** peut être **VALORISÉ** :

- Par le **compostage**, qui permet la création de **compost**.
- Par la **méthanisation**, qui permet la création **d'énergie renouvelable** et d'engrais naturel.

Ensemble, trions nos déchets alimentaires !

Pour vous aider à les valoriser, le Select'om met à votre disposition une **collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire**.



1 Tri des déchets alimentaires



2 Collecte et traitement



3 Production d'énergie renouvelable et d'engrais naturel

Vous compostez déjà ?

Pas question d'abandonner ce geste essentiel !

Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arrêtes, restes de repas cuits, gros noyaux etc.

Un déchet alimentaire, c'est quoi ?



Restes de repas (os, viande, poissons, riz, pâtes, oeufs etc.)



Fruits, légumes et petits déchets verts



Laitages et fromages



Pains, pâtisseries et céréales

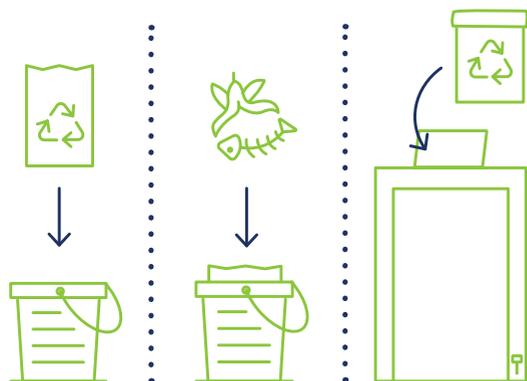


Marc de café et sachets de thé



Essuie-tout et serviettes en papier blanc

La collecte des déchets alimentaires, mode d'emploi



- 1 Placez le sac fourni dans le bioseau
- 2 Jetez vos déchets alimentaires selon les consignes
- 3 Déposez votre sac en point de collecte

→ Utilisez les sacs fournis par le Select'om.

→ Les produits périmés peuvent être jetés, **sans les emballages**, dans le bioseau.

→ Gardez le couvercle du bioseau bien fermé.

→ Jetez régulièrement vos déchets alimentaires, dans un point de collecte.

→ Lavez votre bioseau régulièrement.



Plus d'infos :

select-om.com/dechetsalimentaires

- Retrouvez les **points de collecte**
- Récupérez vos sacs kraft **en mairie ou déchèterie**



Je lutte contre le gaspillage alimentaire

30 kg de nourriture, c'est ce qui est jeté en France chaque année par habitant en moyenne (ADEME 2020).

Changer ses habitudes peut **réduire** ce gaspillage **de moitié** : établir ses menus avant de faire les courses, vérifier les dates de péremption, bien conserver ses aliments, cuisiner les restes...
Renseignez-vous !



Je composte mes déchets

Le Select'om vous accompagne dans cette démarche :

- Pour les particuliers, un **atelier compostage et jardin au naturel** donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné.
- Pour les collectifs, le Select'om peut vous accompagner dans **l'installation d'un site de compostage partagé**.



Je renforce mon réflexe de tri !

Un tiers de nos ordures ménagères peut encore être **recyclé** : des emballages plastiques, métalliques, papiers, cartons, verres et textiles se retrouvent encore trop souvent non triés !

Vous avez un doute ? Consultez le guide du tri proposé par Citéo : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

Ensemble, transformons nos déchets *en ressources*

Siège et bureaux : 130 rue de Dachstein 67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20 ✉ accueil@select-om.com 🌐 www.select-om.com

Réalisation : Select'om 2024 | Impression : Absurde Impression | Illustrations : Select'om, freepik.com
Ne pas jeter sur la voie publique | A recycler